

DÉPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-  
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ –  
FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE

N°DP2025\_140

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS

**Décision de la Présidente  
portant Marché n° 2025M33-TVX  
Création d'un parking sur le site du centre technique intercommunal**

**La Présidente de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10,

**VU** la délibération n° 77/2020 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation à la Présidente en matière d'exécution budgétaire, en matière d'emprunt et de trésorerie, d'ester en justice, de délégation pour les régies, de délégation en matière d'urbanisme, en matière d'assurances, en matière de louage ou aliénation, en matière de subventions.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

**VU** la délibération n° 77/2020 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation à la Présidente en matière d'exécution budgétaire, en matière d'emprunt et de trésorerie, d'ester en justice, de délégation pour les régies, de délégation en matière d'urbanisme, en matière d'assurances, en matière de louage ou aliénation, en matière de subventions,

**VU** les articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée dont la valeur estimée hors taxes est inférieure aux seuils européens,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de proposer au personnel de la collectivité des places de stationnement supplémentaires et de créer une aire de remplissage en carburant pour les poids lourds sur le site du centre technique intercommunal,

**CONSIDÉRANT** la consultation publiée sur le site du BOAMP en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025,

**CONSIDÉRANT** la date limite de remise des offres fixée au 3 octobre 2025 à 12h00,

**CONSIDÉRANT** les conclusions du rapport d'analyse des offres en date du 8 octobre 2025,

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1 :**

de conclure un marché de travaux relatif à la création d'un parking sur le site du centre technique intercommunal avec :

### **EIFFAGE ROUTE GRAND SUD Route de l'Isle sur la Sorgue 84301 CAVAILLON**

pour un montant inscrit à l'acte d'engagement de :

**156 467,00 € HT (Cent cinquante-six mille quatre cent soixante-sept euros hors taxes).**

### **ARTICLE 2 :**

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification. Il se terminera à la fin de la garantie de parfait achèvement. La durée prévisionnelle du marché est de 15 mois.

### **ARTICLE 3 :**

Précise que les crédits correspondants à la dépense ont été inscrits au budget principal 2025, au chapitre 23, compte 2315.

### **ARTICLE 4 :**

Toutes les décisions prises par la Présidente en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

### **ARTICLE 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

### **ARTICLE 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Pour extrait conforme au  
registre des décisions

Fait à Eyragues, le  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le 31/10/2025

ID : 013-200035087-20251030-DP2025\_140-AU

